

En ce qui touche la législation sur les aliments, les Etats membres ont convenu en principe de reconnaître mutuellement leurs normes nationales, mais il reste beaucoup de travail à terminer sur des questions telles que les additifs permis, les teneurs en résidus, les matériaux réputés sans danger en vertu de la loi de la CEE, et le libellé exact à utiliser pour informer les consommateurs sur ce qu'ils achètent. De toute évidence, les exportateurs canadiens de produits alimentaires tels que le miel, les produits de l'érable, les fruits et légumes en conserve et surgelés pourraient avoir à assumer des coûts supplémentaires pour se plier à ces nouvelles normes. En revanche, une fois ces normes satisfaites, les ventes aux douze Etats membres à l'intérieur de la CEE se trouveront facilitées. A l'heure actuelle, les normes varient d'un Etat à l'autre, ce qui complique la mise en marché et la promotion des produits à la grandeur de la Communauté.

Dans le domaines des denrées alimentaires, en particulier, les autres pays pourraient avoir tendance à se rallier aux nouvelles exigences de la CEE. Dans ce contexte, il sera important de renforcer les activités d'organismes normatifs internationaux tels que le Codex Alimentarius de la FAO/OMS. On devrait également faire des normes internationales un enjeu clef dans l'actuelle série de négociations du GATT.